# AVIS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES JEUNES LIBÉRAUX DE L'ONTARIO

#### **20 - 22 SEPTEMBRE 2024, LONDON**

Conformément à l'article 13 de la constitution des Jeunes libéraux de l'Ontario (JLO), AVIS est par la présente donné de la tenue de l'Assemblée générale annuelle (AGA) des JLO afin d'élire son Conseil exécutif et de mener à bien les affaires annuelles des JLO.

#### Date et lieu

Du vendredi 20 septembre 2024, en après-midi, au dimanche 22 septembre 2024, en après-midi.

RBC Place London, 300 York St, London.

#### Inscription

Toute personne inscrite à l'AGA du Parti libéral de l'Ontario (PLO) et âgée de moins de 26 ans au moment de l'assemblée annuelle du PLO sera automatiquement considérée comme inscrite à l'AGA des JLO.

Il faut être inscrit à l'AGA du PLO pour assister à l'AGA des JLO.

## Frais d'inscription anticipée (payés avant 23h59 le vendredi 23 août)

Jeunes (14-25 en date du 20	105 \$
septembre)	
Étudiants (14-25 en date du 20	90 \$
septembre)	

#### Frais d'inscription (payés après le vendredi 23 août)

Jeunes (14-25 en date du 20 septembre)	165 \$
Étudiants (14-25 en date du 20	140 \$
septembre)	

#### Adhésion

Toute personne qui s'inscrit et paie les frais d'inscription à l'assemblée générale du PLO et qui n'est pas membre du PLO sera automatiquement inscrite comme membre du PLO, à moins qu'elle ne s'inscrive au tarif non-membre (observateur).

## Participation à l'assemblée annuelle en tant que délégué votant

Toute personne qui s'inscrit et paie les frais d'inscription à l'assemblée générale annuelle du PLO est automatiquement considérée comme ayant soumis un avis d'intention de se présenter

à un poste de délégué avec droit de vote, à moins qu'elle ne se qualifie pour un poste de délégué d'office ou qu'elle ne s'inscrive en tant qu'observateur non membre.

Tous les avis d'intention (inscriptions) soumis avant 23h59 le vendredi 2 août auront la même valeur pour les postes de délégués disponibles dans l'association affiliée concernée, telle qu'une association de circonscription, un club d'étudiants ou un club de femmes.

Si, pour une association affiliée, le nombre d'avis d'intention soumis avant 23 h 59 le vendredi 2 août est supérieur au nombre de postes de délégués disponibles, le directeur du scrutin suivra la procédure décrite à l'article 5.3 des Règles de procédure pour les assemblées annuelles, y compris l'organisation éventuelle d'un vote d'élection des délégués pour l'association affiliée en question.

Après le vendredi 2 août, les postes de délégués d'associations affiliées non pourvus seront pourvus par ordre chronologique d'inscription.

## Élection des membres du Comité exécutif des JLO

Conformément à l'article 3.5 des Règles de procédure pour les commissions du PLO, toute personne souhaitant se porter candidate à l'élection d'un membre du bureau lors de l'assemblée annuelle doit, au plus tard à 23h59 le vendredi 30 août, envoyer un avis écrit par courrier électronique à returningofficer@ontarioliberal.ca. Cette notification doit inclure :

- 1. Le nom de la personne, son adresse résidentielle, son adresse électronique et son numéro de téléphone.
- 2. Toute autre adresse de la personne souhaitant être nommée à laquelle elle préfère que les avis et les communications soient envoyés ou livrés.
- 3. Le numéro de téléphone auquel la personne souhaitant être désignée ou son agent peut être joint pendant les heures normales de bureau.
- 4. Le poste pour lequel cette personne demande à être nommée.
- 5. La ou les circonscriptions dans lesquelles elle est membre du Parti libéral de l'Ontario.

Un candidat au poste de coordonnateur régional doit résider dans la région la majorité du temps et doit fournir une preuve de résidence lors de l'assemblée générale annuelle.

Les postes suivants sont élus lors de l'assemblée générale annuelle des JLO :

Président

Vice-président exécutif

Vice-président français

Vice-président organisation

Trésorier

Directeur de la communication

Directeur des politiques

Directeur des étudiants

Directeur de la circonscription

Directeur de l'engagement communautaire

Coordinateur régional Centre-Est

Coordinateur régional Centre-Nord

Coordinateur régional Centre-Ouest

Coordinateur régional Est
Coordinateur régional Nord
Coordinateur régional Centre-Sud
Coordinateur régional Sud-Ouest
Coordinateur régional Toronto (EDEY)
Coordinateur régional Toronto (YNYS)
Coordinateur pour les écoles secondaires

### Modifications de la constitution des JLO

Conformément à l'article 4.3 de la constitution des JLO, la constitution des JLO peut être modifiée lors de l'AGA des JLO.

Toute proposition d'amendement à la constitution des JLO doit être soumise au directeur du scrutin (returningofficer@ontarioliberal.ca) au plus tard le vendredi 6 septembre.

Veuillez indiquer votre nom, votre association, votre adresse résidentielle, votre adresse électronique et votre numéro de téléphone lorsque vous soumettez un amendement.